

Mag' lissard

BULLETIN BIMESTRIEL



PAGE 3
Information mairie



PAGE 5
Conseil municipal



PAGE 13
Un peu d'histoire...



PAGE 18
Le coin des associations

Renseignements utiles

Mairie

5, place de la mairie
26120 Malissard
Tél. : 04 75 85 22 00
Fax : 04 75 85 45 77
mail : contact.accueil@malissard.fr

Horaires de réception du public

Lundi et mercredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Mardi et vendredi de 8h00 à 12h30 fermé le jeudi

Vous pourrez rencontrer vos élus à la mairie

Maire : Jean-Marc VALLA sur rendez-vous.

Adjoint aux finances : Jean-Marc SOUCIET sur rendez-vous.

Adjointe à l'éducation, à la jeunesse, et aux affaires sociales : Laure BLANDIN-JOUBERT sur rendez-vous.

Adjoint à la communication : Laurent BARRAL le mardi après-midi ou le vendredi après-midi sur rendez-vous.

Adjointe à l'environnement et à la sécurité : Évelyne CHALÉAT le samedi matin sur rendez-vous.

Adjoint à l'urbanisme : Pascal ALBOUSSIÈRE le mardi matin sur rendez-vous.

Adjointe à l'animation, aux associations, à la culture et aux sports : Florence BRES-DUFOUR le lundi matin sur rendez-vous.

Marché

Mercredi matin de 8h00 à 12h00
Place de la poste

Agence Postale Communale

04 75 85 87 74
Ouvverte du lundi au samedi de 9h30 à 12h30.

Pharmacie 04 75 85 26 54

Pharmacie de garde

Pour connaître la pharmacie de garde, composer le 3915

Bibliothèque 04 75 85 47 69

Ouverture :
• lundi de 16h15 à 18h00
• mercredi de 9h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h00
• samedi de 10h00 à 12h00

Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s de Malissard

Les Permanences Infos/ Conseils :

Accueil sur RDV auprès du RAM Valence-antenne Beaumont Malissard Montéleger, pour obtenir la liste des assistantes maternelles ou être accompagné dans les démarches liées au contrat :

Contact : Tél. 04 75 55 30 82

Mail : ram-valence@valenceromansagglo.fr
Permanence du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00 et le mercredi toute la journée.

VALENCE ROMANS AGGLO

Standard - Tél. : 04 75 81 30 30

Déchets :

La gestion des déchets est gérée par Valence Romans Agglo.

Informations et renseignements à : dechets@valenceromansagglo.fr

Le ramassage des ordures ménagères a lieu

les mercredis matins et samedis matins selon les secteurs, y compris les jours fériés (sauf le 1^{er} mai).

La collecte des déchets dangereux se fait uniquement les troisièmes lundis du mois de 15h à 18h. Les déchets seront immédiatement emportés par le camion de collecte afin d'éviter le stockage sur site.

Déchèteries les plus proches :

Beaumont-Lès-Valence

Z.A. les Moriettes
Lundi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00
Samedi 9h00 17h00 sans interruption

Montvendre

Quartier le Molle
Lundi, mercredi, vendredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00
Mardi et jeudi de 15h00 à 18h00
Samedi de 9h00 à 17h00 sans interruption

Des bennes dédiées aux déchets d'ameublement sont disponibles dans les déchèteries de : Marches, Alixan, Etoile-sur-Rhône et Saint-Marcel-lès-Valence.

Assainissement et eaux pluviales

assainissement@valenceromansagglo.fr
Tél. : 04 75 75 41 33

Éclairage public

eclairage.public.sud@valenceromansagglo.fr
Tél. : 04 75 75 41 54

Valence Romans déplacements

secretariat@valenceromansdeplacements.fr
Site internet : www.valenceromansdeplacements.fr
Tél. : 04 75 60 26 70

Service patrimoine - pays d'art et d'histoire

villedartetdhistoire@valenceromansagglo.fr
Tél. : 04 75 79 20 86

Maison de l'habitat

44 rue Faventines - 26000 Valence
Tél. : 04 75 79 04 01

SIEPV (Syndicat Intercommunal des eaux de la Plaine de Valence)

Tél. : 04 75 58 83 91

Etat civil

Cartes nationales d'identité et passeports

Pour la création ou le renouvellement de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport, il convient de faire votre demande sur le site Internet : <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>.

Une fois votre dossier validé, il vous faudra prendre rendez-vous auprès de n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil, quel que soit votre lieu de résidence. Les communes les plus proches sont : Chabeuil, Valence, Bourg-lès-Valence et Portes-lès-Valence.

Recensement citoyen :

Tout Français, lorsqu'il atteint ses 16 ans, doit se faire recenser auprès de la mairie de sa

Commune. Il doit présenter une pièce d'identité justifiant de sa nationalité française, d'un justificatif de domicile et du livret de famille à jour. À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics, dont le permis de conduire.

Le recensement permet notamment l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans. La Journée Défense et Citoyenneté est remplacée par un suivi sur Internet pendant la durée de la pandémie.

Maison Médicale Malissard

Médecins : 04 75 80 26 26

Dentistes : 04 75 85 26 49

Infirmières

M^{me} BEDROSSIAN :

1, allée des Écoliers 26120 Malissard
Tél. : 06 62 16 08 44

Cabinet infirmier des Véores :

5, rue de l'église 26120 Malissard

Tél. : 04 75 25 40 83

M^{me} Céline AUBERT (IDE/puéricultrice)

M^{me} Anne-Lise DELORBRE (IDE)

M^{me} Élodie QUINSON (IDE)

M^{me} Fabienne REYNAUD (IDE)

M^{me} Laure SOUCHON (IDE)

M^{me} Lætitia VALETTE (IDE)

Permanence au cabinet tous les mardis de 7h00 à 10h00 sans RDV (sur rendez-vous en période de Covid) hors vacances scolaires et jours fériés.

Cabinet infirmier :

4, avenue du Vercors 26120 Malissard

Tél. : 06 95 86 36 25

M. Raphaël HEGEDUESS (IDE)

M. Ghislain VENDEL (IDE)

Permanence au cabinet tous les vendredis sans RDV de 7h30 à 11h00 hors vacances scolaires et jours fériés.

Cabinet de Kinésithérapeutes :

2 bis, rue des 3 bûches
sur rendez-vous au 04.75.85.42.39

Ostéopathes :

M^{me} Aurélie VANTARD,
4 avenue du Vercors
sur rendez-vous au 06.58.93.79.23

M^{me} Marlène FIORE,
9, place de la mairie
sur rendez-vous au 06.70.19.37.80
ou sur internet à www.zenrdv.com

M. Mathieu DERMENT,
9, place de la mairie
sur rendez-vous au 06.70.15.99.49 ou sur rendez-vous à www.osteopathemalissard.com

Vétérinaire

Marco GUFFANTI - 61 place Émile Courthial
Tél. : 04.75.79.16.71
mail : ilguzza@gmail.com

Responsable publication : **Mairie de Malissard**

Directeur de publication : Jean-Marc VALLA

Rédaction : Laurent BARRAL, Sylviane DUPRET et Fabienne ESPOSITO

Dépôt légal : **Juillet 2021**

Création graphique et impression :

A.J.C. Impression
26120 Chabeuil





Edito du Maire

Chères Malissardoises, chers Malissardois,

Jour après jour, la vie « d'avant » la pandémie reprend. Chacun d'entre nous espère que nous sortons du dernier confinement... même s'il faudra vivre désormais avec ce risque sanitaire supplémentaire. D'un côté, l'espérance de vie avance dans certains pays, dont la France et, de l'autre, certaines maladies, certains virus « naissent » et circulent très rapidement dans le Monde... Si la sortie de cette pandémie se confirme, notre commune aura été relativement épargnée, mais les conséquences collatérales sur les commerces, l'industrie, ou la santé des habitants sont nombreuses et impossibles à matérialiser. Les bars, les restaurants, les commerces « non essentiels » réouvrent petit à petit, et les associations sortent prudemment de leur sommeil forcé.

L'action communale, en revanche, ne s'est jamais arrêtée. L'agence postale communale est ouverte depuis le 1^{er} juin. La fréquentation est soutenue et conforte l'idée qu'il s'agissait d'une bonne initiative. Certains d'entre vous ont pu découvrir le nouveau site internet, plus moderne, plus accessible, plus ludique.

A toutes et à tous je souhaite un très bel été. Prenez soin de vous.

Malissardoisement vôtre !

Jean-marc Valla



Malissard a enfin retrouvé le goût de s'amuser....

Malgré les contraintes sanitaires, l'équipe de l'animation a réussi à concocter une très belle fête de la musique...

La chorale Malichoer accompagnée de la chorale 9 de chœur de Valence ont ouvert la soirée dans l'église en interprétant de très jolis chants du monde entier. Puis sur le parvis de la mairie l'école de musique et le groupe M'danse de Carole REGNY nous ont régalié avec des représentations de qualité. Et pour clore la soirée le groupe de rock/ska Men In Ska/punk ont enflammé la soirée par des chants des plus dansants.

L'ensemble de la municipalité tient à remercier les associations, les bénévoles, le bar du centre et la pizzeria le Manosco qui ont ensemble participé à cette réussite.

La couverture de ce magazine leur est dédiée.



Bientôt sur le site internet :

Si vous voulez être informés par mail des actualités et des nouveautés concernant notre village, nous vous invitons à vous inscrire à la newsletter (ou lettre d'information électronique).

Cette option sera possible via le site internet courant juillet.

N'hésitez pas à consulter le site de votre commune, vous y trouverez toutes les informations utiles et pratiques.

Etat civil



Naissance

Lylou, Cyndie VICTOR
née le 02/05/2021



Mariages

• Christian DEFEYTES
et Muriel REGNIER
le 22/05/2021



Décès

• Paulette DELARUELLE née LAFON
le 05/05/2021
• Michel RAMADIER
le 06/05/2021
• Maryvonne BRÜCH épouse CHAINAS
le 31/05/2021

Le personnel communal

Dans la continuité de la découverte du personnel communal de la mairie, nous vous présentons :

Les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) très connues des plus petits, elles sont au nombre de 4 : **Prescillia DERICH** (à temps partiel), **Magali CHAMBLAS**, **Florence BERANGER** et **Monique ROY**. Elles assistent les enseignantes sur la réception, l'animation et l'hygiène des élèves de l'école, et doivent également préparer ainsi que nettoyer les locaux et le matériel directement en contact des enfants.

Le personnel de cantine et d'entretien :

Nos chers bambins doivent se restaurer le midi lorsque les parents ne peuvent être présents. C'est donc **Christine ROCHE**, **Vanessa ZAUCHE** et **Marie DERICH** qui servent les repas durant toute l'année scolaire. Ces dames sont aussi avec **Prescillia** (à temps partiel), missionnées pour l'entretien des locaux communaux.

Les animateurs du Centre de Loisirs Sans Hébergement : Ils programment les mercredis et les vacances scolaires des activités, sorties, actions, en faveur de nos jeunes afin de les distraire mais également de les faire grandir dans notre société. Sous la houlette de **Fabien FRIBOULET** et **Mathieu MEYNADIER**, les enfants retrouveront **Eva**, **Prescillia** et **Clémence** (en haut de droite à gauche), **Séverine**, **Cécile**, **Évodie** et **Léon** (en bas de droite à gauche) sans oublier **Monique**, **Anaïs**, **Valentine**, **Léna** et **Marie** qui n'ont pu être présentes pour la photographie.

Nous vous précisons que les masques ont été retirés le temps de la photo et remis aussitôt après.



Christine ROCHE, Vanessa ZAUCHE et Marie DERICH



Florence BERANGER et Monique ROY



Fabien Friboulet
Mathieu Meynadier



Prescillia DERICH et Magali CHAMBLAS

Les articles du prochain bulletin municipal devront être envoyés avant le 10 août 2021. Rendez-vous dans vos boîtes aux lettres début septembre.

Conseil municipal du 12 avril 2021

Présents : MM. P. ALBOUSSIERE, L. BARRAL, B. ARNOUX, Mmes L. BLANDIN JOUBERT, I. BLASSENAC, F. BRES DUFOUR, E. CHALEAT, M. COUR, Mmes F. ESPOSITO, N. FERREIRA, F. GAILLARD, MM. W. GILHARD, L. JOUD, G. JOURDAN, P. LEFRANC, Mme L. ROUVEYROL, M. JM SOUCIET.

Procurations : Mmes S. DUPRET à M. L. BARRAL, Mme C. FERREIRA VALLA à Mme N. FERREIRA, Mme M. MEITER à Mme I. BLASSENAC, M. Y. ESCOFFIER à Mme E. CHALEAT.

Absent : M. E. BARSCZUS

Secrétaire de séance : Mme L. BLANDIN JOUBERT est désignée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT).

Le procès-verbal du Conseil Municipal réuni le 9 mars 2021 est adopté à la majorité absolue (P. Lefranc s'abstient considérant son absence lors de la séance).

I. FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE

BUDGET ANNEXE « OPERATION D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA TRESORERIE OUEST - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121.31, L.2313-1 et L.2341-1,

Vu la délibération du conseil municipal n°59/2019 du 19 décembre 2019 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion du trésorier municipal pour l'année 2020,

Vu le compte administratif pour l'exercice 2020, dont les résultats globaux, résultats budgétaires de l'exercice 2020 (I) et résultats d'exécution (II) s'établissent comme suit :

LIBELLE	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Recettes (en €)			
Réalisations 2020	1 058 387,35	1 561 618,42	2 620 005,77
Dépenses (en €)			
Réalisations 2020	1 452 092,00	1 275 843,40	2 727 935,40
RESULTAT DE L'EXERCICE	393 704,65	285 775,02	107 929,63

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	794 992,49	393 704,65	401 287,84
Fonctionnement	1 214 690,34	285 775,02	1 500 465,36
	2 009 682,83	107 929,63	1 901 753,20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à (M. le Maire ne prend pas part au vote) :

CONTRE : 0 VOIX
ABSTENTION : 0 VOIX
POUR : 21 VOIX

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- De CONSTATER les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion,
- D'ARRÊTER les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus,
- D'ADOPTER le compte de gestion de l'exercice 2020 pour le budget annexe « opération d'aménagement du secteur de la Trésorerie et APPROUVER le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2020 - BUDGET ANNEXE « OPERATION D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA TRESORERIE »

Monsieur le Maire informe que l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune donne lieu, chaque année, à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Ce bilan fait état des cessions suivantes pour l'année 2020 :

Parcelles	Superficie en m ²	Prix Euro (H.T)
AC 1076	442	75 581,67
AC 1034	542	117 938,33
AC 1048 / AC 1124	509	100 781,67
AC 1049	360	67 133,33
AC 1063	497	103 375,83
AC 1084 / AC 1098 / AC 1088	396	74 051,67
AC 1068	517	107 328,33
AC 1053	338	63 205,83
AC 1044 / AC 1118	388	84 801,67
AC 1127 / AC 1126 / AC 1058	3 934	400 000,00
AC 1062	455	98 971,67
AC 1094 / AC 1104 / AC 1078	465	79 685,83

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE : 0 VOIX
ABSTENTION : 0 VOIX
POUR : 22 VOIX

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le bilan des cessions ci-dessus,
- D'ANNEXER ce bilan au compte administratif de l'exercice 2020.

VOTE DU BUDGET 2021 «OPERATION D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA TRESORERIE»

Vu les articles L.2311-1 et suivants, R.2311 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Au vu des différents éléments produits et présentés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE : 0 VOIX
ABSTENTION : 0 VOIX
POUR : 22 VOIX

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- de VOTER le budget « opération d'aménagement du secteur de la Trésorerie » 2021 qui peut être résumé comme suit :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	707 000	Vente de terrains aménagés	380 000
Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	697 000		
Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	10 000		
Opération d'ordre de transfert entre section			
Variation des stocks des terrains à aménager	72 866		
Reversement excédent au budget principal	1 100 599	Reversement excédent au budget principal	1 500 465
TOTAL	1 880 465	TOTAL	1 880 465

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Remboursement avance du budget principal	474 154	Travaux en cours	72 866
		Résultat d'investissement reporté	401 287
TOTAL	474 154		474 154

FIXATION DES TAUX COMMUNAUX DES TAXES FONCIERES POUR L'ANNEE 2021 SUITE A LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de la Drôme, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 15,51 %. Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes. Ce transfert n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, dans l'hypothèse d'une reconduction d'un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalent au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il conviendrait de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 25,37 % correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 9,86 % et du taux 2020 du département, soit 15,51 %.

Dans le cadre de la préparation du budget primitif pour 2021, l'évolution prévisionnelle des bases fiscales avait été estimée à 1 % portant le produit fiscal attendu au vu de cette hypothèse à 977 801,50 €, pour un réel validé finalement à hauteur de 978 614 €.

CONSIDERANT :

La nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2021 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties, Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021. L'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 ci-joint :

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit de référence
Taxe foncière (bâti)	4 719 511	25,37	4 564 000 **	1 157 887
Taxe foncière (non bâti)	76 463	46,58	77 200	35 960

** base exonérée de TFPB des locaux industriels en vertu de la loi de finances pour 2021 soit 169 171 ; compensée en 2021 avec le taux 2020 + le taux du département de 15.51 %, soit un produit de 42 919€.

Vu l'état ci-avant, le coefficient correcteur appliqué est de 0.813414 ; il est pris en considération pour compenser strictement la perte du produit de la taxe d'habitation.

Au vu des éléments précités,

I. Hypothèse de maintien des taux :

Taxe foncière (bâti) :

Le taux de TFPB proposé pour 2021 est égal au taux TFPB 2020 de 9,86 % + le taux de TFPB 2020 du département de la Drôme de 15.51 %, soit 25,37 %.

Sur cette base, la commune percevrait en 2021 : 4 564 000 (base TFPB 2021) x 25,37 % = 1 157 887 x 0.813414 (coefficient correcteur) : produit de 941 841 €

Taxe foncière (non bâti) :

Base de 77 200 x taux 46,58 % = Produit de 35 960 €

II. Hypothèse augmentation des taux :

Il est proposé de porter le taux de la taxe foncière (bâti) de 25,37 % à 25,87 % (10,36 % + 15,51 %), ce qui représenterait une évolution du taux de 2 % et un produit net de 960 403 € (1 180 707 x 0.813414). Le taux de la taxe foncière (non bâti) resterait inchangé.

Exonération de 2 ans de taxe foncière (bâti) :

La commune avait délibéré en date du 24 juin 1992 pour supprimer l'exonération de 2 ans de taxe foncière (bâti) pour tous les locaux d'habitation.

Limitation de plein droit de l'exonération :

Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction autres que celles à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 40 % de la base imposable durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

Limitation facultative de l'exonération :

La commune peut limiter l'exonération pour les immeubles à usage d'habitation à 40, 50, 60, 70, 80 ou 90 % de la base imposable. La délibération peut toutefois limiter cette exonération uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat.

En conséquence,

Vu l'article 1383 du Code Général des impôts, Vu l'article 16 de la loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 qui acte la suppression de la TH résidences principales pour les collectivités, le taux de TFPB pour 2021 est égal au taux communal qui est de 9,86 % + le taux de TFPB 2020 du Département de la Drôme de 15.51 % soit (9.86 % + 15.51 %)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE : 3 VOIX
(M. ESCOFFIER, Mme ROUYEYROL, M. GILHARD)
ABSTENTION : 0 VOIX
POUR : 19 VOIX

DÉCIDE A LA MAJORITE ABSOLUE :

- de voter les taux communaux ainsi qu'il suit :
Taxe foncière (bâti) 25,87 % (10,36 % + 15.51 %)
Taxe foncière (non bâti) 46,58 %

- De limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements à :

- 60 % de la base imposable, pour les immeubles à usage d'habitation à l'exception des immeubles à usage d'habitation financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code dont le taux serait de 40 % de la base imposable.

- D'autoriser le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

TARIFS 2021 DU CENTRE DE LOISIRS

Vu la proposition de Madame Laure BLANDIN-JOUBERT, adjointe déléguée à l'éducation, la jeunesse et les affaires sociales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE : 2 VOIX

(Mme ROUVEYROL, M. GILHARD)

ABSTENTION : 0 VOIX

POUR : 20 VOIX

DÉCIDE A LA MAJORITE ABSOLUE :

- de fixer à compter du 1^{er} mai 2021 les tarifs du Centre de Loisirs applicables aux mercredis.

A. Malissard

Quotient familial	Tarif journalier (avec repas)	Tarif matinée (sans repas)	Tarif matinée (avec repas)	Tarif annuel (avec repas) Présence ou pas des enfants	Tarif après-midi (sans repas)	Tarif après-midi (avec repas)
0 à 359 €	22,80 €	9 €	14,10 €	14 €	9,10 €	14,20 €
360 à 564 €	23,80 €	9,50 €	14,70 €	15 €	9,60 €	14,80 €
565 à 715 €	24,80 €	10 €	15,30 €	16,50 €	10,10 €	15,40 €
716 à 1 000 €	26,10 €	10,50 €	16 €	17 €	10,60 €	16 €
1 001 à 1 400 €	27,10 €	11 €	16,50 €	18 €	11,10 €	16,60 €
A partir de 1401 €	28,10 €	11,25 €	16,80 €	19 €	11,35 €	16,90 €

B. Communes extérieures

Quotient familial	Tarif journalier (avec repas)	Tarif matinée (sans repas)	Tarif matinée (avec repas)	Tarif annuel (avec repas) Présence ou pas des enfants	Tarif après-midi (sans repas)	Tarif après-midi (avec repas)
0 à 359 €	24,80 €	10,80 €	16,85 €	16,80 €	10,90 €	16,95 €
360 à 564 €	25,80 €	11,40 €	17,60 €	18 €	11,50 €	17,70 €
565 à 715 €	26,80 €	12,10 €	18,30 €	19,80 €	12,20 €	18,40 €
716 à 1 000 €	28,10 €	12,40 €	19,10 €	20,40 €	12,50 €	19,20 €
1 001 à 1 400 €	29,10 €	13,20 €	19,75 €	21,60 €	13,30 €	19,85 €
A partir de 1401 €	30,10 €	13,50 €	18,90 €	22,80 €	13,60 €	19 €

Cas particuliers :

Pour les enfants relevant d'un P.A.I (projet d'accueil individuel), sur justificatif médical, il sera fait application du tarif de la prestation déduction faite du prix du repas facturé par le prestataire de service.

- d'appliquer une réduction de 50 % sur la prestation du 3^{ème} enfant,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

II. URBANISME - TRAVAUX

VENTE DU TENEMENT DE LA TRESORERIE EST

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune... Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis du service des domaines.

Monsieur Pascal ALBOUSSIÈRE, Adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux, rappelle que la commune est propriétaire d'un tènement, route de la Trésorerie, références cadastrales AE 321, 322 et 323, d'une superficie de 15 065 m², faisant l'objet d'une orientation d'aménagement programmée (OAP) dite « Trésorerie Est ». Il précise que la modification simplifiée du PLU entérinée par le Conseil Municipal dans sa séance du 9 avril a porté le taux de LLS de 40 à 60 % pour ladite OAP.

Il informe que le projet de la commune est de céder le dit tènement à un aménageur pour l'aménagement de lots individuels en accession à la propriété et d'un lot permettant la réalisation de logements seniors en maison partagée ; il précise que plusieurs aménageurs ont fait part de leur intérêt et ont transmis leur offre présentée à la Commission Urbanisme le 24 février 2021.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable à la proposition présentée par D.A.I (Drôme Ardèche Immobilier), pour un programme de 48 logements dont 19 logements en accession à la propriété et 29 logements locatifs sociaux.

En conséquence, vu l'avis joint du service des domaines en date du 30 mars 2021,

Considérant les conditions suspensives à la signature de l'acte de vente exposées par D.A.I / :

- Paiement comptant le jour de l'acte authentique de vente, dans un délai de 12 mois pris à compter de la date de signature d'un compromis de vente,
- Obtention d'un permis d'aménager autorisant la réalisation d'un minimum de 21 lots à bâtir en accession à la propriété destinés à un usage d'habitat (maisons individuelles et individuelles groupées) sur le terrain d'assiette du lotissement et d'un ou plusieurs macro-lots destinés à supporter des logements locatifs sociaux ou équivalent, Purge du recours des tiers et du contrôle de la légalité sur le Permis d'Aménager,
- Obtention d'un document d'arpentage (division parcellaire) et achèvement du bornage contradictoire,
- Terrain libre de toute location, occupation et servitudes,
- Obtention d'un récépissé de Dossier Déclaratif au titre de la Loi sur l'Eau,
- Etat de sol et du sous-sol / diagnostic d'archéologie préventive : les études de sol ne devront pas révéler d'incompatibilité du sol et/ou du sous-sol avec le projet immobilier envisagé qui entraînerait une augmentation significative du coût de l'opération,

Considérant les engagements particuliers de l'acquéreur,

- Réalisation de clôtures,
- Commercialisation des lots et qualité des constructions,
- Appropriation du projet et participation publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE : 2 VOIX

(Mme ROUVEYROL, M. GILHARD)

ABSTENTION : 1 VOIX (P. LEFRANC)

POUR : 19 VOIX

DÉCIDE A LA MAJORITE ABSOLUE :

- De CEDER à D.A.I (Drôme Ardèche Immobilier) au prix de 1 210 000,00 € plusieurs parcelles de terrain à bâtir classées en zone « 1AU » au Plan Local d'Urbanisme ainsi qu'il suit :

Section	Numéro	Surface
AE	321	7134 m ²
AE	322	7558 m ²
AE	323	519 m ²

Il est ici précisé que la contenance de la parcelle cadastrée section AE 323 sera déterminée suite à l'alignement le long de la route de la Trésorerie dans le cadre du bornage de l'opération,

- De DIRE que les frais liés à la cession des dites parcelles seront à la charge de l'acquéreur Drôme Ardèche Immobilier,
- d'AUTORISER le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération et notamment la promesse de vente et l'acte de vente s'y rattachant par devant Maître BOUALITA, notaire à BOURG LES VALENCE.

CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DU LOTISSEMENT « LE PRÉ DES GÉRINS »

Monsieur le Maire rappelle que l'association syndicale du lotissement « Le Pré des Gérins » a sollicité la commune pour l'intégration au domaine public des voies et réseaux du lotissement « le Pré des Gérins ». Monsieur le Maire informe que le service assainissement de Valence Romans Sud Rhône Alpes a rappelé la nécessité que la commune de Malissard statue sur l'intégration de la voirie du lotissement, laquelle conditionne, le cas échéant, l'engagement des travaux relevant de la compétence de la communauté d'agglomération. Monsieur le Maire informe qu'en vertu des dispositions de l'article L 141-3 du Code de la Voirie routière, le Conseil Municipal est compétent pour prononcer le classement des voies communales. Il précise que le classement envisagé n'a pas pour conséquence de porte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation qu'assure la voie du lotissement « le Pré des Gérins » et que, par conséquent, la dispense d'enquête publique est acquise sur le fondement de l'article L 141-3.

Considérant que les conditions sont remplies pour que le Conseil Municipal autorise la mutation foncière nécessaire au classement dans le domaine public de l'assiette foncière des voies et réseaux divers du lotissement « le Pré des Gérins »,
Vu l'accord à l'unanimité de l'Association Syndicale du lotissement

« Le Pré des Gérins » intervenu le 15 mars 2021 pour la participation aux frais de remise en état de l'assainissement évalués par Valence Romans Agglo à hauteur de 3 900 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE : 0 VOIX
ABSTENTION : 2 VOIX
(Mme ROUYEYROL, M. GILHARD)
POUR : 20 VOIX

DÉCIDE A LA MAJORITE ABSOLUE :

- d'entériner l'intégration des voiries et réseaux du lotissement « le Pré des Gérins » dans le domaine public communal,
- d'approuver le classement dans le domaine public communal de la parcelle à usage de voirie cadastré section N° AC 453, lieudit ILE DES GERINS surface 5285 m² et d'autoriser la mutation foncière nécessaire afin qu'elle soit incorporée dans le domaine public communal,
- de dire que le transfert de cette parcelle dans le domaine public communal éteint, par lui-même et à dater de ce jour, tous droits réels et personnels existants sur le bien transféré,
- de dire que la présente délibération sera publiée et enregistrée au bureau des hypothèques de Valence par le dépôt de l'acte de classement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété correspondant et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

AÉROPORT VALENCE-CHABEUIL

P. Lefranc présente au Conseil Municipal un power point faisant le point sur la situation économique et environnementale de l'aéroport depuis son transfert au Département le 1er janvier 2007, mettant notamment en avant une situation économique dégradée et des nuisances occasionnées par les vols militaires.

A sa demande, M. le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir et d'échanger lors d'une prochaine réunion sur une stratégie de changement.

EDITION GRATUITE DE DOCUMENTS : Laurent BARRAL propose de confier à AF communication la réalisation d'un agenda/guide dans le cadre d'une convention.

ADRESSE MAIL : Laurent JOUD informe d'une nouvelle adresse mail « malissard.fr » pour les 23 élus, les commissions thématiques et les agents communaux, opérationnelle au cours de la présente semaine.

NOUVEAUX SUR LA COMMUNE



REFLEXOLOGIE ET BIEN-ÊTRE
La Fleur de Vie

FORMÉE ET CERTIFIÉE PAR
L'ÉCOLE INTERNATIONALE DE REFLEXOLOGIE

SANDRINE DELAITRE
Reflexologue

Massage Détente et Massage des 5 Continents
Praticienne Reiki et Access Bars - Conseillère en Aromathérapie
SUR RENDEZ-VOUS : 07 71 86 59 13 - s.delaitre@yahoo.com
www.lafleurdevie.webself.net

Pour petits et grands, afin de vous accompagner dans :

- la gestion du stress, du sommeil et de la douleur
- les troubles digestifs et Uro-génitaux
- le drainage lymphatique
- la détente et le bien-être par le massage
- les soins énergétiques et conseils en huiles essentielles ...

apporte calme, sérénité, forme physique et mentale

sur rendez-vous, merci de me contacter

Cabinet : 4 avenue du Vercors 26120 Malissard
(entrée sous le porche face à la boulangerie)

Reflexologies plantaire, palmaire, faciale, auriculaire, dorsale et combinée

Lisa TANCHON,
hypnopratricienne vous reçoit à son cabinet situé
11 rue des 3 bûches.
Sur rendez-vous au 06 42 49 12 86
ou à lisa.tanchon@gmail.com
site internet : www.lisa-hypnose.fr

Nouvel Élan pour Malissard, bilan de la première année de la mandature

Malissardoises et malissardois voilà déjà 1an que vous avez confié la gestion de notre commune à la liste «Nouvel Élan Pour Malissard». En raison de la pandémie ce n'est que le 28 mai 2020 que nous avons pu débiter notre mandat.

Au-delà des problèmes liés à la situation sanitaire auxquels nous avons dû faire face, il est temps de dresser un bilan des actions prévues dans notre programme, actions que nous avons menées à bien ou qui vont se réaliser, à court ou moyen terme.

1^{er} point de notre programme : la communication

Pour vous informer :

- le bulletin municipal, le «**Mag'lissard**», a retrouvé le chemin de vos boîtes aux lettres. Ce bimensuel nous permet de vous informer sur la vie de notre village, les délibérations du Conseil Municipal sont régulièrement éditées, les commissions formées par l'équipe municipale font un point régulier sur leurs travaux, les associations vous présentent leur actualité. Pour répondre à certain questionnement, l'opposition a, bien sûr, aussi sa place dans le bulletin...

- Le **site internet** n'a pas été mis à jour mais entièrement remanié, modernisé et complété. Vous pouvez y retrouver toutes les informations publiées sur le panneau lumineux, toutes les rubriques concernant votre commune, votre mairie, la vie locale, la vie économique, l'urbanisme, les infos pratiques ainsi que la possibilité d'effectuer certaines démarches en ligne. Bientôt l'abonnement à une Newsletter vous sera proposé.

- Enfin une page **Facebook** dédiée aux informations municipales a été créée et sur laquelle vous pouvez vous exprimer.

Pour vous écouter :

- Des **permanences et rendez-vous** avec les élus ont été mis en place. Vous pouvez les rencontrer au sein de la mairie.

- Les **réunions publiques** prévues, notamment pour la mutuelle communale, n'ont pas pu être organisées en raison de la crise sanitaire mais elles seront remises à l'ordre du jour dès que possible.

- La **participation citoyenne** est une idée à laquelle nous tenons et vous serez d'ailleurs bientôt sollicités sur divers points concernant l'urbanisme et la sécurité comme cela a été le cas les 25 et 26 juin dernier.

2^{ème} point de notre programme : les services de proximité

- Une **mutuelle communale** a été proposée. De nombreux malissardois y ont déjà adhéré et ont pu bénéficier de prestations de qualité et de tarifs groupés intéressants.

- Depuis le 1^{er} juin **la Poste** a déménagé dans les locaux de la mairie et vous pouvez ainsi accéder à ce service du lundi au samedi, de 9h30 à 12h30.

- La **création d'un CCAS** va permettre la mise en place d'un réseau de vigilance des populations fragiles, de lutter contre l'exclusion, de définir un plan d'aide au numérique et aux démarches administratives pour les plus de 60 ans, d'organiser des rencontres intergénérationnelles, etc. Cette liste n'est pas exhaustive, une multitude d'actions pourront être menées.

3^{ème} point de notre programme : l'Urbanisme

Les projets de campagne étaient **d'agrandir l'école maternelle,**

de créer un bâtiment **dédié au périscolaire** et d'étudier le développement du quartier «**Trésorerie Est**»

Ainsi que vous pouvez le constater dans les divers points réalisés par la commission urbanisme dans les derniers «Mag'lissard» ce projet avance à pas de géant. Au vu des études réalisées ce n'est plus un agrandissement de l'école maternelle qui est paru nécessaire mais une nouvelle construction, ainsi l'ancienne maternelle réaménagée sera utilisée pour le périscolaire.

Le développement du quartier «Trésorerie Est» poursuit sa route avec la vente des terrains à l'entreprise Drôme Ardèche Immobilier. Le projet d'aménagement sera travaillé en concertation avec DAI, DAH et la Commune.

Avec **le projet Tennis/Pétanque** qui va bientôt se concrétiser, l'équipe de «Nouvel Élan Pour Malissard» est allée au delà de ses promesses de campagne. Nous avons su nous adapter aux demandes de ces associations, demandes liées à certaines contraintes réglementaires.

4^{ème} point de notre programme : le Pôle enfance

Le Conseil Municipal Enfants sera effectif à la prochaine rentrée scolaire avec l'organisation des élections au sein de l'école en septembre. Le projet a été présenté aux enseignants le 25 mai et expliqué aux enfants les 22 et 29 juin. 6 classes de CE2, CM1 et CM2 sont concernées. Les parents seront eux aussi informés par messagerie à la rentrée 2021.

L'équipe municipale est présente et soutient les différentes structures liées à l'enfance.

En collaboration avec l'équipe enseignante nous avons mené certaines actions sur le thème de «**Vivre ensemble aux écoles**»

Enfin le projet de **réaménagement du groupe scolaire et de la place Emile Courthial** est en cours de réalisation par la commission Urbanisme.

5^{ème} point de notre programme : Qualité de vie et Environnement

- **La journée mondiale pour la collecte des déchets** (World cleanup day) à laquelle nous voulions participer n'a pas eu lieu en 2020 mais nous serons présents pour le prochain rendez-vous fixé au 18 septembre 2021.

- En début d'année nous avons organisé le **broyage gratuit** de vos sapins de Noël.

- Nous sommes vigilant sur **l'entretien et l'embellissement végétal** du village.

- **Une passerelle** sera posée sur le Guimand et des bancs publics installés en juillet 2021.

- **La piétonisation** de la rue de la Liberté est effective depuis cette année.

- **Une cartographie de l'ambroisie** a été réalisée en 2020 et 2021. Le mois dernier les enfants des classes de cours moyen ont été sensibilisés à cette campagne de lutte contre l'ambroisie.

- Une réflexion est en cours sur **les économies d'énergie** pour le prochain complexe scolaire.

D'autres actions sont prévues en 2022 telles que l'extinction de l'éclairage public, les déchets d'ordures ménagères, la réalisation de sentiers de randonnée Malissard Parc de Lorient.

6^{ème} point de notre programme : Sécurité et Sûreté

- Le **Plan Communal de Secours** sera effectif en fin d'année 2021

- L'extension du réseau des caméras de **vidéosurveillance** est aussi prévu pour la fin de cette année.

7^{ème} point de notre programme :

Les Finances

Des projets ambitieux mais nécessaires pour notre village sont en cours de réalisation. Malgré les coûts importants nous nous sommes engagés à maintenir l'**équilibre financier** de la commune. Par ailleurs, nous maîtrisons l'évolution de la fiscalité locale. Enfin nous vous garantissons la **transparence budgétaire** par des explications régulièrement éditées dans le bulletin municipal.

8^{ème} point de notre programme :

Animations

La situation sanitaire, les gestes barrières, les recommandations du gouvernement... Cette pandémie a empêché la commission Animations Associations Sports et Culture de mener à bien tous les projets qu'elle avait en tête. Malgré tout quelques belles réalisations ont vu le jour :

- Le **forum des associations** a pu avoir lieu le 04 septembre 2020.

- Pour **Noël** nous avons pu organiser un marché, décorer notre village

et récompenser les maisons illuminées.

- Nous avons accueilli de **nouveaux arrivants** sur le marché du mercredi.

- En collaboration avec la classe de Mme Dupin et les services techniques **une belle armoire à livres** a été installée au centre du village.

- La **fête de la musique** a lieu le 19 juin.

Nous travaillons actuellement sur **les festivités du 14 juillet** ainsi que sur l'organisation de notre traditionnelle **fête de la Saint Maurice**.

Ce fut une année compliquée pour vous et pour nous mais nous n'avons jamais cessé de travailler afin de vous proposer des projets réalistes et regroupant les attentes de chacun.

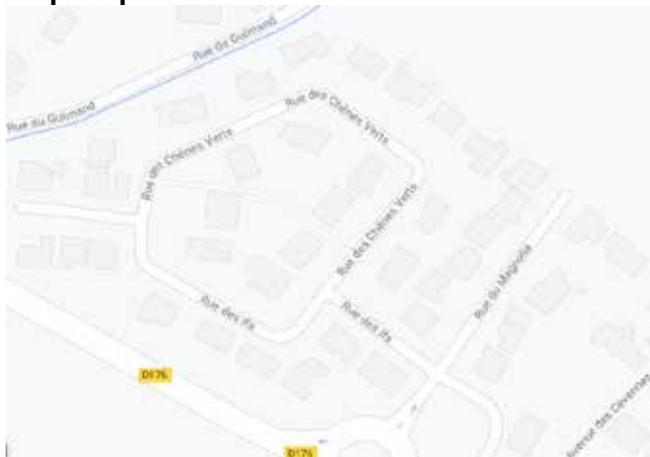
Nous sommes restés fidèles aux valeurs que nous avons défendu pendant toute la campagne électorale :

Communication - Engagement - Proximité

Toute l'équipe municipale vous souhaite un très bel été.

La commission Sécurité, Sûreté et Environnement

Un petit pont de bois



Un petit pont de bois va venir enjamber le Guimand pour relier la rue des Chênes verts à la rue du Guimand. Cette passerelle permettra un accès direct à l'arrêt de bus « Sylvestre » de la ligne 20, ce qui évitera d'emprunter la RD176 à forte circulation.

Cette nouvelle liaison rendra possible de nouveaux circuits de promenade pour les Malissardois.

Les bancs publics



Les commissions

Une trentaine de bancs publics sont en cours d'installation dans le village d'ici fin juillet dans les zones les plus fréquentées et les plus favorables à la promenade. Ils ont été choisis en plastique recyclé, sans entretien et très résistants.

La commission environnement a travaillé en étroite collaboration avec le club des Anciens pour définir leurs emplacements. Nous les remercions vivement de leur participation et de leurs conseils avisés. Rendez-vous, très prochainement, sur le site internet de Malissard, pour retrouver leurs emplacements.

Nos amis les chiens

D'après une enquête, 43% des Français possèdent au moins un chien ou un chat. Si ces derniers sont le plus souvent silencieux, il n'en est pas de même des chiens qui, par leurs aboiements incessants ou intempestifs peuvent venir perturber la tranquillité d'un quartier et créer une gêne pour les voisins les plus proches. Ainsi, plusieurs malissardois ont sollicité les élus.

Alors que faire ?

En France, la loi dispose que chaque propriétaire de chien doit faire en sorte que les aboiements de son animal ne perturbent pas la tranquillité du voisinage. La répétition et la durée des aboiements qu'ils soient diurnes ou nocturnes sont les critères permettant de les qualifier comme troubles du voisinage. Les aboiements interminables ou sans raison valable ne sont pas tolérables et peuvent constituer une nuisance sonore. Pour mettre fin à ce genre de troubles de comportements, les thérapies comportementales et les colliers anti-aboiements peuvent être utiles. Le recours à ces méthodes et outils permet, dans la majorité des cas, de résoudre le problème avant une possible action en justice.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que la présence de chiens dans les maisons, jardins ou cours préserve certains quartiers de la visite de cambrioleurs, qui préfèrent inévitablement la discrétion.

Alors si vous êtes propriétaires de chiens, vous êtes priés de veiller à respecter la tranquillité d'autrui afin de ne pas générer des nuisances sous peine de contravention.

Le Guimand

En mars 2021, l'équipe rivière de l'agglomération est intervenue sur le cours d'eau le Guimand pour le nettoyer. Au cours de leur intervention, le personnel a sorti du cours d'eau des dépôts sauvages, essentiellement des déchets verts jetés sans scrupule dans son lit, créant des embâcles à la circulation de l'eau.

Il est rappelé que les déchets verts sont à déposer uniquement dans

les déchetteries dont les horaires d'ouverture sont précisés sur le site internet de la commune et rappelé dans certains bulletins. Si le pompage de l'eau est autorisé par les riverains, ces derniers ont l'obligation de le mettre et de le retirer à chaque arrosage car il est source d'amoncellement de débris et empêche la libre circulation de l'eau.

Si nous voulons préserver nos cours d'eau et leur biodiversité, ensemble participons à cette amélioration.

Tranquillité vacances

Vacances est souvent synonyme d'éloignement de son domicile et la crainte d'être cambriolé traverse souvent notre esprit le jour du départ. Ainsi, en cas d'absence prolongée, vous pouvez signaler la période concernée auprès de la brigade de gendarmerie de Chabeuil au moyen du formulaire « demande individuelle 2021 ». Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile. Les conseils suivants qui semblent évidents sont à préconiser :

- Faire relever votre courrier par une personne de confiance,
- Ne pas inscrire les dates de vos vacances sur les réseaux sociaux,
- Fermer correctement portes et fenêtres de votre habitation,
- Mettre vos objets de valeur en lieu sûr (bijoux, tableaux, sculptures...), ne pas laisser de grosses sommes d'argent à l'intérieur de votre habitation.

La commission sécurité vous engage à utiliser ce service proposé par la gendarmerie de Chabeuil pour notre secteur et vous souhaite des vacances sereines.



Commission Animation Associations Sports et Culture

Les beaux jours arrivant, nous avons pu avancer dans nos projets et les contraintes sanitaires s'allégeant, commerces et associations ont pu reprendre leurs activités respectives tout en respectant les mesures conformément au protocole.

Comme vous avez pu le remarquer, la boîte à livres, décorée par les élèves de CE2/CM1 de M^{me} Dupin, s'est bien étoffée et ravie petits et grands. Sous un beau soleil du mois de Mai, nous avons pu l'inaugurer en présence de M. le maire ainsi que les membres de la Commission Animation. Les élèves et leur maitresse ont été récompensés par un joli marque page en souvenir de cette belle aventure culturelle.

Le 19 juin nous avons pu organiser la Fête de la musique en respectant le protocole imposé tout en retrouvant le bonheur de partager de bons moments.

Nous travaillons actuellement sur les festivités du 13 juillet ainsi que sur l'organisation de notre traditionnelle fête de la Saint Maurice.

A noter : la fête de la st Maurice se prépare...



Commission Education jeunesse et affaires sociales

Projet « Vivre ensemble aux écoles »

La municipalité a souhaité développer des actions en direction de nos enfants et créer du lien avec les écoles. Nous avons donc réfléchi à un projet de « Vivre Ensemble aux écoles » avec la participa-

tion de l'équipe enseignante.

Cette année le projet avait pour but de sensibiliser les enfants aux handicaps, aux propos et aux comportements inadaptés.

Ce projet comportait trois volets :

Intervention d'un bénévole en situation de handicap pour des ateliers lecture. Thomas Gaucher, un malissardois d'origine a souhaité venir à la rencontre des enfants de l'école maternelle et élémentaire, afin de partager des moments autour de la lecture.

Le contexte sanitaire a malheureusement écourté le nombre de séances. Mais ce n'est que partie remise pour l'année prochaine.

Ateliers Handi'Malette pour les 6 – 12 ans.

Handi'Malette est une animation créée par L'ADAPT (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap) avec un fil pédagogique pour enrichir les connaissances sur les différents handicaps. Cette méthode est basée sur le jeu, la découverte et l'entraide.

Dans un premier temps, l'objectif est d'évoquer avec les enfants les différents types de handicap et d'échanger avec eux sur leurs représentations du handicap. Puis des ateliers ont été organisés avec des mises en situation par le biais de jeux : parcours aveugle/malvoyant, initiation à la langue des signes, découverte sensorielle et compensations du handicap (initiation au braille...). Enfin un dernier temps collectif a permis aux enfants d'exprimer leur ressenti.

Intervention d'une pédopsychologue pour échanger sur des propos et comportements inadaptés dans toutes les classes de l'école élémentaire.

Certaines paroles ou certains gestes peuvent parfois être blessants sans que l'on s'en rende compte., mais il arrive également que ces actes soient délibérés.

En concertation avec la psychologue, l'équipe enseignante et la municipalité, il a été décidé de faire deux séances par classe à quelques semaines d'intervalle afin que les enfants puissent s'exprimer et que la pédopsychologue puisse leur donner des clés face à ce genre de situation. La manière d'aborder ce thème fut différente suivant les classes et l'âge des enfants.

Nous avons délibérément choisi comme thème « propos et comportements inadaptés » et non « harcèlement » car nous avons estimé que certains comportements ne vont pas jusqu'au harcèlement mais ils n'en sont pas moins importants. De plus des ateliers sur ce thème ont été menés en parallèle avec l'APAP lors de la pause méridienne. Il a également été abordé par les enseignants dans le cadre du programme de l'éducation nationale.

Nous souhaitons poursuivre ces actions sur l'année scolaire 2021/2022 avec peut-être de nouvelles thématiques. Si vous souhaitez nous faire part de vos idées, vous pouvez les envoyer à l'adresse : commission.jeunesse@malissard.fr





L'Agence Postale Communale



Depuis le 1^{er} Juin Notre Agence Postale Communale est ouverte du lundi au samedi de 09h30 à 12h30.

Karine ROUSSEL vous accueille dans ce nouvel espace où 95% des services d'un bureau de poste sont assurés.

Pour mémoire, les agences postales communales concourent à l'exercice de la mission d'aménagement du territoire, leur création fait l'objet d'une convention entre La Poste et la commune.

Cette convention prévoit que la commune fournisse le local de l'agence, et qu'un ou plusieurs agents communaux assurent les prestations postales, y compris des services financiers de dépannage (dépôt ou retrait d'espèces sur un compte courant ou sur un compte d'épargne dans la limite d'un plafond). En contrepartie, La Poste verse à la commune une indemnité compensatrice qui couvre la rémunération des personnels et la part du coût du local affecté à l'agence postale communale (eau, électricité, téléphone, chauffage). Ce lieu, plus grand, plus fonctionnel, plus lumineux, permet un meilleur accueil du public.

Facile d'accès, notre agence postale communale a rapidement été adoptée par les Malissardois et permet avant tout de maintenir un service de proximité et de dynamiser la vie de notre village.

La population, quant à elle, a un rôle important à jouer en effectuant les opérations sur place ce qui prouvera la nécessité du maintien de ce service de proximité.

De plus, la Poste met à votre disposition une borne informatique pour accéder gratuitement à ses services en ligne ainsi qu'aux services publics.

A l'agence postale communale, vous pouvez désormais accéder gratuitement aux services suivants :

- la banque postale.fr, la poste mobile.fr, la poste.fr, colissimo.fr, suivi courrier colis...
- service public.fr, la caf, l'assurance maladie, pôle emploi, légitimité...

Enfin, la boîte aux lettres a été transférée sur le parvis de la mairie.

Le vétérinaire :

Depuis le 07 Juin M. GUFFANTI notre vétérinaire a déménagé au 61 place Emile COURTHIAL : une centaine de mètres le sépare de l'ancien cabinet où il peut désormais nous accueillir dans des locaux plus spacieux.

Nous vous rappelons que le Docteur GUFFANTI reçoit uniquement sur rendez-vous.

Le Groupe Scolaire :

Pour mémoire, dans le cadre du projet de restructuration du groupe scolaire, la commune avait confié au bureau d'études FLORES une mission de programmation architecturale et technique.

La phase 1 de la mission consistait à faire un état des lieux et à définir les besoins.

Une concertation avait été organisée auprès des différents groupes d'utilisateurs et protagonistes du projet :

Directeurs d'écoles primaire et maternelle, représentants des parents d'élèves, APAP, élus, agents communaux...

Cette concertation a débouché sur une étude de faisabilité estimant les coûts de plusieurs scénarii. Ils s'inscrivent dans une fourchette de 7,5 à 9,3 millions d'euros (toutes dépenses comprises). La charge de la dette sur un tel chiffrage n'est pas compatible avec le budget de la commune et ses capacités d'emprunts. La mise en œuvre de ce projet passe par une gestion financière rigoureuse et nous respectons cet engagement de campagne.

Pour autant, la concertation a pointé de nombreux dysfonctionnements auxquels des réponses doivent être apportées dans un budget maîtrisé. Outre la nécessité d'agrandir l'école maternelle, la rénovation thermique, l'obligation de mise en accessibilité et la

sécurisation incendie, la capacité et la fonctionnalité de la cantine ne sont plus acceptables malgré de récents travaux. Les espaces extérieurs doivent être repensés et végétalisés. Le périscolaire et l'extrascolaire doivent bénéficier de plus d'espaces dont certains doivent être mutualisés. Ces besoins vont être retravaillés par notre programmiste et devraient aboutir sur un projet plus conforme à la taille de notre commune et de ses contraintes budgétaires.

Nous vous tiendrons informés dès que possible.

En parallèles, le projet d'aménagement des espaces publics avance. La maîtrise d'œuvre a été choisie il s'agit de l'Atelier L. Paysage et Urbanisme spécialisé dans les aménagements de jardins et parcs, espaces publics et équipements, villes et territoires. Ils sont basés à Vinezac en Ardèche.

La concertation est de rigueur et vous y serez bien sûr associés.

Ces deux projets (Groupe scolaire et aménagements des espaces publics) sont prioritaires.

Nous devons les mener à bien pour l'avenir de notre village.

Dès le mois de juillet, les travaux devraient débiter avec la démolition de la maison Raillon jouxtant la départementale. La maison Is-sartel-Gallin devrait être démolie pendant les vacances d'automne. La démolition est plus longue que prévue en raison de la présence d'amiante.

Tennis / Pétanque :

Nous sommes en mesure de vous présenter l'esquisse de l'Avant-Projet Sommaire.

Nous réitérons nos remerciements aux deux associations qui ont largement participé et contribué à son élaboration.

Des concessions ont été faites afin de tenir le budget alloué. (1 Million d'Euros HT)

Ces prestations qui ont été retirées du projet pourront se réaliser durant le mandat en minimisant les coûts.

Le permis de construire devrait être déposé fin juin afin de commencer les travaux début 2022





Inauguration du groupe scolaire

Nous sommes le mercredi 10 décembre 1969, et le tout nouveau groupe scolaire est inauguré par M. le maire Emile Courthial, accompagné de M. Gabriel Dubois, 1^{er} adjoint, M. Marillet, conseiller municipal, M. Hugues, secrétaire de mairie, Ms Catalan et Vinson, employés communaux, le directeur de l'équipement M. Bonhomme est représenté par M. Fertelle. L'architecte M. Brunet et son collaborateur M. Leckner expliquent les moindres détails de la réalisation. M. Collard, percepteur de Chabeuil ainsi que l'ensemble des entrepreneurs ayant travaillé à la construction du bâtiment sont aussi présents.

Le chantier a débuté en mars 1969. Le projet a été réalisé par le cabinet Brunel de Valence et l'entreprise Berthouly de Cruas qui en est le maître d'œuvre.

La population de Malissard ayant doublé en 10 ans, cet ouvrage était plus que nécessaire, notre commune compte aujourd'hui 1300 habitants et 250 enfants sont scolarisés.

A cela il faut ajouter les 120 collégiens que transportent tous les matins les deux cars en direction des différents collèges de Chabeuil ou de Valence.

De 1945 à 1969, nous sommes passé de deux classes, une de filles et une de garçons, à sept classes dernièrement. Trois de ces classes étaient dans des pavillons préfabriqués, les quatre autres dans des bâtiments en dur. Cette situation malcommode sera close définitivement le cinq janvier à la fin des vacances scolaires de Noël.

Cet ensemble est vaste et spacieux, il est constitué d'un bâtiment à deux niveaux et d'un autre à un seul niveau perpendiculaire. Au premier, il comprend six classes primaires, deux logements neufs pour le personnel enseignant, une salle de réfectoire et cuisine, des bureaux, un local de rassemblement qui servira de préau et bien entendu les installations sanitaires correspondant à l'importance de la réalisation.

L'école maternelle aura deux classes au lieu d'une jusqu'à maintenant, ce qui permettra d'accueillir les bambins dès l'âge de trois ans. Elle fonctionnera dans le bâtiment qui se trouve à côté du nouvel édifice, qui avait été bâti il y a une dizaine d'années.

Les travaux ont duré un an. Seize entreprises ont été sollicitées. L'ouvrage a été financé à la hauteur de quarante-huit millions d'anciens francs par le conseil général et de vingt millions d'anciens francs par notre commune.

Un champagne d'honneur a ensuite été servi, salle de la mairie, où l'on a aussi évoqué la salle des fêtes dont la construction a commencé le quinze octobre et qui sera achevée en 1970.

(SOURCE : Dauphiné libéré du 11/12/1969)



La magnifique réalisation et, au-dessous les personnalités lors de la réception des travaux



Pour mieux respirer NE BRÛLEZ PAS vos déchets verts

Arrêtez de vous enflammer !



Information et recommandations à l'attention des particuliers



LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, la mauvaise qualité de l'air...



- cause **48 000 décès** prématurés par an soit 5 % des décès par an ;
 - réduit de **9 mois** en moyenne l'espérance de vie ;
 - est à l'origine de **maladies** ou d'insuffisances respiratoires.
- Les proportions sont du même ordre en Auvergne-Rhône-Alpes.

et l'entretien du jardin pour un particulier :



génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne à **160 kilos** par personne et par an.
Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près de **un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

En matière d'émissions de particules fines :



14 000 km parcourus par une voiture **essence récente**

13 000 km parcourus par une voiture **essence ancienne**

13 000 km parcourus par une voiture **diesel récente**

1 800 km parcourus par une voiture **diesel ancienne**



50 kg de végétaux brûlés à l'air libre, (environ **5 sacs de 60 l de déchets verts**)



3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante

3 jours de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois peu performante type foyer ouvert

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL)
Adaptation pour la DREAL d'après l'Infographie de Timo et Citizenpress (juillet 2017) par le service prévention des risques industriels climat air énergie
Réalisation 4^e trimestre 2017 par la Mission Communication. Imprimé par Bonn'Impression (69300) en 1000 exemplaires.
69453 Lyon cedex 06 - Tél. : 04 26 28 60 00

Le brûlage à l'air libre des déchets verts, c'est interdit !



Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !



Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011. Chaque département de la région dispose également d'arrêtés préfectoraux spécifiques sur le sujet.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité **fortement émettrice de polluants** : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane. Outre la **gêne pour le voisinage** et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une **sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution.**

La combustion à l'air libre des déchets verts est **peu performante** et polluée d'autant plus que les végétaux sont humides.



Particuliers, professionnels et agriculteurs sont concernés par cette pratique.



DÉCHETS VISÉS



Tontes de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

SANCTION

En cas de non-respect d'un RSD, une contravention de **450 €** peut-être appliquée pour un particulier (article 131-13 du code pénal).



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Tonte de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Certaines collectivités de la région mettent à disposition des composteurs.

Renseignez-vous !

LE BROYAGE ET LE PAILLAGE



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Astuce : la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

Certaines collectivités de la région proposent des aires de broyage, des locations de broyeur ou des prestations de broyage à domicile.

LA DÉCHETTERIE



Les habitants en Auvergne-Rhône-Alpes ont accès à plus de **580 déchetteries réparties sur toute la région**. Ainsi, 99 % de la population est desservie.

Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.



Source : www.sinoe.org



Dès le 1^{er} juin 2021, l'Agglo propose aux particuliers un nouveau service pour faciliter l'évacuation, en toute sécurité, de leurs déchets d'amiante lié.

Les habitants peuvent déposer, sur rendez-vous uniquement, leurs déchets sur une des plateformes du prestataire Valorsol Environnement.

Modalités et prise de rendez-vous préalable :

- au 04 75 81 30 30
- dechets@valenceromansagglo.fr



BRUITS de voisinage

Tous responsables
Tous concernés

Le bruit en provenance des propriétés privées

Beaucoup de rumeurs circulent sur la réglementation concernant le bruit en provenance des propriétés privées : jours, horaires...

Dans notre département, il convient de se reporter à l'arrêté préfectoral du 02 juillet 2015 règlementant les bruits de voisinage, que vous pouvez consulter à l'adresse suivante :

http://www.drome.gouv.fr/IMG/pdf/AP_Bruit_de_voisinage_-_2_juillet_2015.pdf

L'article 13 stipule que les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de leurs activités ou des appareils, machines et instruments qu'ils utilisent ou des travaux qu'ils effectuent. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de façon occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30. Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés.

A noter également l'article 12 qui informe que les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit.

APPEL AUX DONNS POUR LE CCAS

Nous venons de traverser une crise sanitaire inédite, laquelle a plongé notre société dans un profond désarroi. Bien que nos missions soient appréciées et nécessaires pour certains Malissardois, nous manquons de moyens pour mener à bien les objectifs que nous nous sommes fixés. Notre engagement trouve ses limites dans le financement de nos projets.

C'est la raison pour laquelle nous nous permettons de solliciter votre générosité afin de collecter des dons pour venir en aide aux plus nécessiteux.

Le CCAS est habilité à recevoir des dons et legs (par la loi : articles L. 120-8 et R. 123-25 du Code de l'action sociale et des familles) en contrepartie desquels les donateurs bénéficient des déductions fiscales prévues par l'article 200 du Code général des impôts. En effet, le CCAS est assimilé à un « organisme d'intérêt général ayant un caractère social ». Ainsi, les particuliers ont droit à une réduction d'impôt de 66 % de son montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable et les entreprises peuvent déduire 60 % des dons de leurs impôts sur les bénéfices (art. 238 bis du Code général des impôts).

Le montant de votre don doit être réglé par chèque à l'ordre du Trésor public, il est à adresser par voie postale au CCAS, Mairie de Malissard, place de la mairie, 26120 MALISSARD.

Nous vous en remercions par avance.

Réglementation sur les puits et forages d'eau à usage domestique



Un SAGE, c'est quoi ?

Un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un outil de planification à long terme de la politique locale de l'eau.

Il est élaboré en concertation avec les instances locales (représentants des élus, des usagers et de l'État).

Il a pour but de préserver la ressource en eau.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout puits ou forage d'eau à usage domestique doit être déclaré auprès du maire de la commune d'implantation (décret n°2008-652 du 2 juillet 2008).

Cette déclaration est valable aussi bien pour les ouvrages existants avant 2009 que pour ceux réalisés après cette date. Elle se réalise de façon simple au moyen du formulaire Cerfa n°13837*02.

Attention, suite à l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bas Dauphiné Plaine de Valence en décembre 2019, il est désormais interdit de réaliser tout nouveau puits ou forage d'eau à usage domestique sur certains secteurs du territoire communal.

Si vous possédez un puits ou un forage d'eau, pensez à déclarer votre ouvrage si vous ne l'avez pas encore fait

Si vous avez un projet de puits ou forage d'eau, vérifiez s'il est interdit ou autorisé en vous rapprochant de la mairie ou en contactant directement les animateurs du SAGE par mail à l'adresse suivante : premp@ladrome.fr.

Pour aller plus loin : <https://sagedauphine-valence.fr/>



N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr + #canicule

Le C.C.A.S. de Malissard remet en place le plan « CANICULE »

Ce plan s'adresse aux personnes âgées de plus de 65 ans ou aux personnes en situation de handicap, vivant à domicile en situation d'isolement ou de dépendance, et ayant besoin d'une aide particulière.

Vous pouvez vous inscrire sur un registre afin de vous faire recenser auprès du C.C.C.A.S, afin de nous permettre de prendre de vos nouvelles si une situation d'alerte canicule se présentait dans le cadre de la cellule de veille sociale.

Les personnes qui le souhaitent peuvent se manifester en téléphonant au secrétariat de la mairie au 04.75.85.22.00 ou en s'y présentant.

Une plateforme nationale peut également être jointe au 0.800.06.66.66 pour toute demande d'informations en cas de forte chaleur.

École élémentaire

Pour information voici les actions et sorties pédagogiques organisées par l'école pour l'année scolaire 2020/2021 :

- 5 classes sont allées au musée des Clévos pour visiter l'expo « Atelier : Astronautes » et 2 autres pour l'expo « Atelier sur l'arbre ».
- Toutes les classes se sont rendues à la bibliothèque municipale 1 fois par mois.
- Les CP, CE1, CE2 et CM1 ont bénéficié d'un cycle de natation avec cette année, pour les classes de CP et CP/CE1 une expérimentation avec des séances quotidiennes étalées sur deux semaines.
- Une classe a participé au projet SMBV de sensibilisation à l'environnement autour du thème de la rivière, l'eau et la pollution. Un animateur extérieur est intervenu 3 fois dont une journée sur le terrain.
- 2 classes ont bénéficié d'une intervention du SYTRAD pour une sensibilisation au tri des déchets.
- Toutes les classes ont pu s'initier à l'escrime par un cycle de 7 séances encadrées par un maître d'armes.
- 2 classes sont allés au musée de Valence.
- Pour 6 classes une animatrice nature est intervenue afin de travailler sur la faune et la flore des pelouses sèches.
- Une classe a bénéficié d'une journée théâtre/nature avec, pour résultat, la création d'une petite pièce jouée devant une autre classe.
- 6 classes ont travaillé sur le handicap en collaboration avec l'ADAPT.
- Les 8 classes ont eu 2 interventions d'une psychologue pour parler des comportements inadaptés.
- 2 classes ont été sensibilisées à l'ambroisie par une animatrice de Valence Agglo.
- 2 classes ont suivi une initiation aux gestes de premiers secours proposée des pompiers volontaires de Malissard. Cette initiation sera suivie d'une visite de la caserne. Un grand Merci à nos pompiers qui ont donné de leur temps pour organiser cette activité.
- 3 classes ont bénéficié de l'intervention de d'élèves infirmiers pour travailler sur les écrans et le sommeil.
- 2 classes sont allées en voyage scolaire à Crupies.
- 2 classes iront en voyage scolaire à la ferme pédagogiques du Clos à Chatelus.
- 4 classes partiront à Indian's Vallée.

École Maternelle

Les enfants de l'école maternelle ont réalisé avec l'aide d'une plasticienne cette très jolie fresque colorée.

Ce projet pédagogique initié par les enseignantes, a été financé par l'association des parents d'élèves de l'école maternelle.



Une centenaire à Malissard !

Ce lundi 28 juin 2021 fût une belle et incroyable journée pour Madeleine Ciora qui recevait quelques invités... En effet, toute coquette dans son joli tailleur elle recevait Le maire et quelques conseillers municipaux à son domicile. Ces derniers lui avaient préparé un gouter et un joli bouquet de fleurs pour fêter ses 100 ans... Notre dame du jour est née en région parisienne le 28 juin 1921.

L'ensemble de la municipalité lui souhaite à nouveau un joyeux anniversaire.

Les masques ont été retirés pour prendre les photos et aussitôt remis.





Zoom sur le projet « **Au-delà du respect : accompagnement pédagogique au respect de soi et des autres** (lutte contre le harcèlement) » réalisé auprès des enfants de Malissard lors du péricolaire midi, année scolaire 2020/2021.

Ce projet est né du constat des animateurs de l'APAP sur l'évolution des comportements des enfants ces dernières années. Ils ont noté une nette recrudescence de violences verbales et/ou physique entre eux qui prennent parfois la forme de harcèlement dont plusieurs cas avérés. Ce constat s'accompagne d'une place grandissante des écrans dans la vie des enfants qui apportent parfois des contenus non adaptés et déplacent leur perception des relations avec leurs pairs.

Les ateliers enfants et l'analyse de pratique professionnelle menés avec les animateurs cette année ont eu pour objectif de travailler sur :

- L'empathie c'est-à-dire apprendre à écouter et reconnaître les sentiments et les émotions de soi et des autres,
- Travailler sur le consentement comme base de toute relation,
- Trouver des réponses face aux non-dits,
- Combattre les clichés fille/garçon et travailler sur les différences (des corps et des croyances...)

Ce lien vous permet d'avoir un aperçu des ateliers proposés aux enfants :

 <https://www.youtube.com/watch?v=bxTS70pXiLU>.

L'objectif étant de prévenir les cas de harcèlement et de libérer la parole des enfants et des adultes.

Ce projet a reçu le soutien financier de la région AURA dans le cadre de leur dispositif « Stop au harcèlement ». La lutte contre le harcèlement entre élèves est une priorité du ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des sports et notre projet a été labellisé « Pacte pour l'enfance ».

Les animateurs ont observé la libération de la parole des enfants dans le contexte de tension engendré par le protocole sanitaire cette année scolaire 20/21.

L'APAP dont les animateurs, remercient les intervenants, les partenaires et les enfants qui ont permis d'avancer ensemble sur ce sujet du « vivre ensemble » !

D'autres projets verront le jour pour les futures années scolaires et vos idées sont les bienvenues !

L'APAP : les animateurs et les parents bénévoles

La pétanque de Malissard

a pu reprendre la compétition avec des échéances importantes.

Tout d'abord, la victoire de nos vétérans en championnat des clubs contre Mours ouvrait la voie à notre équipe de doublette mixte inscrite pour le championnat de la Drôme.

Et avec la manière ! Quel week-end pour Océane et Yohan qui après avoir bataillé pendant 2 jours affichant un niveau salué par beaucoup de personnes présentes, s'inclineront en quart de finale à 11 contre Damien Hureau, champion du monde, et Sandrine Poinot, tout deux membres de l'équipe de France.

Félicitations à tous les participants et espérons que la suite des événements soient autant favorables à la Pétanque de Malissard.





Après 6 longs mois de cours en distanciel, professeurs et élèves ont eu le plus grand plaisir à se retrouver ou se découvrir en "vrai". Pour mieux en profiter, la fin des cours a exceptionnellement été repoussée au 2 juillet.

Hélas, cette année encore, nous ne pourrons pas présenter de spectacle de fin d'année en raison des restrictions sanitaires toujours en place. Les Portes Ouvertes seront repoussées à une date ultérieure.

Malgré tout, en mars, une audition « virtuelle » a été proposée via Facebook et le site internet de l'école grâce aux élèves qui se sont prêtés au jeu de l'enregistrement « maison » avec les moyens du bord, avec chacun leur créativité et le plaisir de partager la musique.

Bravo à tous pour cela et pour ne pas avoir baissé les bras dans leurs apprentissages, bravo à tous les élèves d'avoir tenu bon, grâce à la motivation de leurs professeurs qui ont su s'adapter et faire preuve de créativité pour que l'année se déroule envers et contre tout.

L'Assemblée générale de l'Association, repoussée, a finalement eu lieu en mai via Zoom, nouvel outil qui a rendu bien service durant ces mois de « distanciels ».

Le Bureau de bénévoles a besoin d'être renouvelé et toutes les bonnes volontés qui souhaiteraient donner du temps et de l'énergie à l'Association sont les bienvenues.

Merci de vous faire connaître auprès du Bureau de l'Association (ecolemusiquemalissard@gmail.com).

Avec le retour progressif des manifestations diverses, quelques irréductibles ont été présents à la fête de la musique organisée par la municipalité et déjà la rentrée se prépare !

Les inscriptions sont désormais ouvertes sur le site de l'école de musique, paiement possible en ligne et possibilité de suivre des cours en visio-conférence où que l'on soit, comme c'est le cas jusqu'à l'île de La Réunion où l'école de musique a un élève qui depuis un an désormais suit ses cours avec son professeur d'Harmonica afin de ne pas arrêter ses cours malgré une mutation....

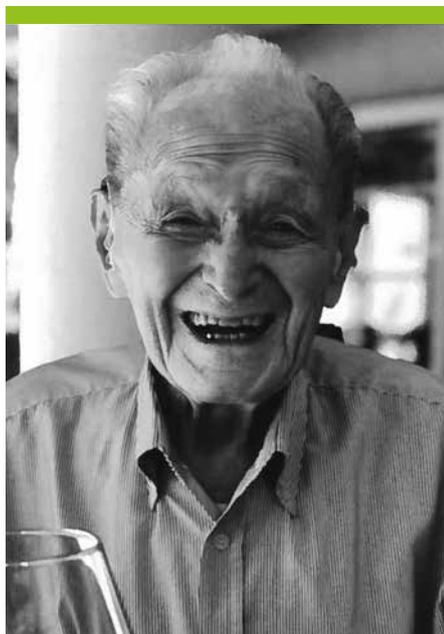
A Malissard, la musique n'a plus de frontière géographique !

Rendez-vous est pris pour la rentrée où nous vous espérons nombreux et pourrons répondre à toutes vos questions lors du Forum des Associations de début septembre!

Retrouvez plus d'informations sur le site internet www.ecoledemusique-malissard.com

et sur Facebook @Ecoledemusique.Malissard...

En avant la musique !



Amicale des anciens de malissard

Guy DUFOUR notre ancien président nous a quitté le 09 avril

En 1991 Guy entre au C.A. du club en tant que vice-président sous la présidence de Madame Adrienne CHALEAT .

En mai 1992, il est élu Président.

Il gardera ce poste jusqu'en 2008.

Pendant ces 17 années, il proposa voyages, pique-niques, repas au club, repas de Noël et diverses activités : concours de belote , de boules , lotos et bien sur les jeux de société et de cartes tous les jeudis après-midi .

C'est sous sa présidence que furent améliorés les deux jeux de boules de longue avec la participation de tous les adhérents joueurs

Nous ne pouvons que le remercier pour son investissement pendant toutes ces années.



Soirée Républicaine

Mardi 13 juillet

Stade Roger Deschamps



Petite Buvette & Restauration rapide dès 20h00

21h00 Animation musicale par Soizic Dua



Feu d'artifice à 22h30